

**Comté de Lotbinière**  
**Municipalité Saint-Sylvestre**

**Assemblée régulière** du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **12 mars 2018** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1**  
**Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2**  
**Monsieur Roger Couture, conseiller #3**  
**Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4**  
**Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5**  
**Monsieur Steve Houley, conseiller # 6**

**Résolution numéro 26 -2018**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Résolution numéro 27-2018**

**Adoption du procès-verbal du 12 février 2018**

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 12 février 2018 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

**Résolution numéro 28-2018**

**Adoption du règlement #110 -2018**

**Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, révisé en date du 12 mars 2018**

Attendu qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 12 février 2018, concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus ; il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus révisé en date du 12 mars 2018.

**Résolution numéro 29-2018**

**Appui à la CPTAQ pour 9126-4457 Québec Inc. (Les Excavation Dark Mercier)**

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation faite par Madame Karine Gagné représentant la compagnie 9126-4457 Québec Inc. (Les Excavations Dark Mercier), pour la propriété de Ferme Louis Gagné Inc., soit le lot 4 211 713 partie situé sur le rang St-André sur le territoire de Saint-Sylvestre ;

Attendu que cette demande consiste à une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière ainsi qu'un chemin d'accès ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande

d'autorisation adressée par Madame Karine Gagné représentant la compagnie 9126-4457 Québec Inc., (Les Excavations Dark Mercier);

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte de critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles de la zone 01-A et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune contrainte négative en regard de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par 9126-4457 Québec Inc., (Les Excavations Dark Mercier), représentée par Madame Karine Gagné.

### **Résolution numéro 30-2018**

#### **Acceptation des soumissions pour la vente d'équipements (génératrice et pompe à eau)**

Attendu que des soumissions ont été demandées pour vendre deux équipements du service incendie, soit une génératrice 1973 de marque Winco, ainsi qu'une pompe à eau de marque.....; attendu que nous avons procédé, le 1<sup>er</sup> mars dernier, à l'ouverture de 4 soumissions reçues pour la vente d'équipements; en conséquence, il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Roger Couture de vendre la génératrice à monsieur Pierre-Richard Lavallée au montant de \$ 180.00, ainsi que la pompe à eau à monsieur Marcel Leblond au montant de \$ 180.00; que ces équipements soient payés avant la prise de possession; que ces équipements sont vendus tel que vus.

### **Résolution numéro 31-2018**

#### **Appui financier à la Fabrique de la Paroisse St-Sylvestre**

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité de faire un don de \$ 574.88 à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sylvestre pour la location des salles lors de la fin de semaine des sucriers les 2 et 4 mars 2018.

### **Résolution numéro 32-2018**

#### **Renouvellement à la Société patrimoine et histoire des Seigneuries de Lotbinière**

Attendu que nous faisons partie de la MRC de Lotbinière, que la municipalité de Saint-Sylvestre contribue à l'histoire et au patrimoine de son territoire, il est proposé par Roger

Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que nous adhésions à la Société de Patrimoine et Histoire des Seigneuries de Lotbinière au montant de \$ 40 pour l'année 2018.

### **Résolution numéro 33-2018**

#### **Mandat pour le nivelage des chemins**

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de confier le mandat du nivelage des chemins à monsieur Donald Laliberté pour l'année 2018, et ce au prix de \$ 145/heure.

### **Résolution numéro 34-2018**

#### **Demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier**

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire présenter à monsieur Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac, une liste de projets pour l'amélioration du réseau routier pour l'année 2018; que ces montants représentent une somme totale de \$ 1 485 000; que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre doivent approuver cette liste concernant les travaux à exécuter au cour de l'année 2018, il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre approuvent le document projets 2018 à présenter à monsieur Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac.

### **Résolution numéro 35-2018**

#### **Mandat de Pier-Yves Leclerc**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que monsieur Pier-Yves Leclerc occupera le poste d'inspecteur municipal; qu'il sera la personne responsable des travaux publics et de voirie, des étangs aérés, de l'application des règlements et tous autres travaux demandés ; que le tout soit sous la supervision de la directrice générale de la municipalité.

### **Résolution numéro 36-2018**

#### **Désignation de l'inspecteur en bâtiment**

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que monsieur Pier-Yves Leclerc et Gaétan Bilodeau soient la ou les personnes mandatées comme inspecteurs en bâtiment, pour la municipalité de Saint-Sylvestre, et ce pour toutes les tâches s'y rapportant.

### **Résolution numéro 37-2018**

#### **Processus d'embauche pour le poste de directeur général**

Attendu que suite à la démission de la directrice générale, le conseil municipal devra procéder au recrutement afin de combler le poste; attendu que ce dernier a déjà fait appel à une agence de recrutement pour le poste d'inspecteur municipal; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de confier le mandat à la Firme Ancia pour le recrutement du poste de directeur général.

### **Résolution numéro 38-2018**

#### **Demande de prêt temporaire pour les travaux du développement résidentiel**

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre procède à des travaux pour un développement résidentiel; qu'une demande de règlement d'emprunt au montant de \$ 1 031 474 a été approuvée par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire; que la municipalité de Saint-Sylvestre désire demander un prêt temporaire de ce même montant auprès de son institution financière, qui est Desjardins; il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre procède à cette demande de financement temporaire; qu'elle accepte les conditions de financement de l'institution financière, que monsieur Mario Grenier, maire ainsi que madame Chantal Therrien, adjointe à la direction municipale, soient les personnes autorisées à signer tous les documents nécessaires pour cette demande de financement.

### **Rencontre des personnes et période de questions des citoyens**

- Messieurs Jean-Marc Martineau, Philippe Lapointe, Florent Verreault et Claude Ferron sont venus faire part du bruit insupportable de l'éolienne T9 située dans le rang St-Frédéric. Monsieur Dominc Tapp de Parc éolien Mont Ste-Marguerite était présent pour donner des explications. Il a été convenu que la municipalité de Saint-Sylvestre adresse une lettre à Parc Éolien Mont Ste-Marguerite afin de demander la diminution de la vitesse de cette éolienne en attendant la réalisation des tests sonores.
- Monsieur Pierre Laplante demande s'il aura droit à une subvention du programme d'accès à la propriété lors de la construction d'un quatre logements? Non, car cet immeuble sera locatif. De plus, il demande s'il est possible de lui enlever la taxe des ordures au chalet, car celui-ci ne place jamais de poubelle au chemin. Non car la taxe de vidange pour les ordures s'applique automatiquement lors qu'il y a la catégorie chalet. De plus, la municipalité n'a pas de contrôle sur qui met des ordures et qui n'en met pas.
- Monsieur Kevin Savoie mentionne que la route Montgomery serait à réparer, car elle s'est détériorée beaucoup avec les travaux du parc éolien l'été dernier. L'équipe de Boréa revient au printemps, des clauses sont prévues pour la réparation des chemins qui ont été brisés lors de la période de construction.
- Monsieur Jean-Philippe Breton demande ou est rendu l'avancement des modifications au plan d'urbanisme. Il a du travail de commencé mais rien de précis à ce moment pour l'orientation final des changements.
- Monsieur Mathieu Roussin mentionne qu'il n'a pas reçue la subvention complète concernant le programme d'accès à la propriété.

### **Rapport des comités**

- **Bibliothèque** : Besoin de luminaires supplémentaires à la bibliothèque.
- **Loisirs** : Terrain de jeux, nous avons reçu trois candidatures, soit celle de Roxanne Leblond au poste de responsable, Jennifer Houley et Christopher Marcoux comme moniteur. L'année dernière nous avons cinq jeunes pour s'occuper du terrain de jeux.

Nous avons offert le service h 5 jours/semaine, de 7 h 30 à 17 h 30. Les membres du conseil décident d'aller avec la même formule et tarification que l'été 2017.

Arrêt de la patinoire à cause de la température. Cette année la saison aura été courte.

- **Matières résiduelles** : amende de \$ 300
- **Centre Multifonctionnel** : Le problème d'eau devrait se régler
- **Inspecteur municipal** :

Dossier pelouse et fleurs : il faudra faire un suivi avec J.A. Marcoux en ce qui concerne le tracteur à pelouse.

Le réparer \$ 1 600 plus taxes

Achat d'un nouveau, \$ 5 124 plus taxes, après avoir enlevé \$ 500 pour le vieux et appliqué un rabais de 10 % supplémentaire

Donner le tout à forfait. A l'automne, lorsque Mario Lemieux a fait le dernier tondage, il a mis 15 heures à \$ 35/heures.

Déneigement de la cour de l'école et du centre multifonctionnel laisse vraiment à désirer cette année. Pas toujours bien déneigé dans les délais, manque de sablage régulièrement.

- **M.R.C.** : Prochaine rencontre des maires le 14 mars à St-Édouard.

Il y aura une rencontre avec les employés municipaux le 14 mars à St-Apollinaire concernant l'émission des constats suite aux règlements harmonisés. La MRC a décidé de créer un fond vert suite au montant reçu pour les permis des éoliennes. Pour obtenir une subvention, il faudra que les municipalités présentent un projet relié à l'environnement.

- **Pompiers** : Il y a eu une formation le 3 mars dernier. Quelques nouveaux candidats sont approchés pour le recrutement. Un camion a dû être réparé en urgence suite à un bris d'un boyau hydraulique. Le directeur incendie a placé une commande pour quatre habits de pompiers (bunker).
- **Développement local** : Une rencontre a eu lieu avec l'entrepreneur général le 6 mars. Début des travaux tout probable vers le 20 mars selon la température. La firme WSP devrait envoyer, tout probablement, comme surveillant de chantier terrain, Monsieur Fernand Roy, même surveillant que les travaux fait sur la rue Principale en 2015.

Terrains à vendre pour le développement résidentiel, qui sera la personne référence pour donner des informations et répondre aux questions des gens qui sont intéressés ? Nous allons rencontrer un courtier en immobilier afin de regarder la possibilité de confier le mandat.

Présence de l'armée canadienne sur notre territoire du 19 au 23 mars.

- **Corporation DÉFI :**
- **Comité éolien :** La mise en service officielle avec Hydro-Québec a été effectuée le dans la nuit du 2 au 3 mars. Discussion avec les citoyens à la période de questions concernant le bruit dans le secteur du rang St-Frédéric.
- **Comité famille :** Rien à mentionner.

**Résolution numéro 39-2018**

**Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro à inclusivement tel que présentés dans le rapport.

**Varia :**

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 45 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 9 avril 2018.

---

Mario Grenier

---

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

---